

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT D'ARMURIER, D'INTERMEDIAIRE OU DE
TRANSPORTEUR**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
Service des armes
Place Saint-Lambert 18a – 4000 LIÈGE
Tél. : 04/279.32.74 - Email : armes@provincedeliege.be
Site internet : <http://gouverneur.provincedeliege.be/armes>

1. IDENTITE DU DEMANDEUR

Personne physique	Personne morale (si la demande est introduite au nom d'une personne morale, veuillez indiquer également les coordonnées de la personne physique qui représente la personne morale)
Nom :	Nom :
Prénom :	Siège social :
Naissance : Lieu :	Adresse :
Date :	Code postal :
N° de registre national :	Commune :
Nationalité :	Nom du responsable :
Adresse	Numéro d'entreprise:
Code postal :	Objet social :
Commune :
Profession :
Tél/Fax :	Tél/Fax :
Email :	Email :

2. DESCRIPTION DES ACTIVITES (À COCHER)

Les activités exercées en tant que :

- Armurier
 Intermédiaire¹

Activités

- Fabrication
 Réparation
 Stockage
 Commerce
 Activités artisanales, uniquement de bronzage, gravure ou de garnissage d'armes
 Transport d'armes à feu

Armes concernées

- Armes à feu :
- Courtes à poudre vive
 - Longues à poudre vive
 - À poudre noire
 - Autres : préciser.....
- Pièces d'armes à feu
 Chargeurs
 Munitions
 Armes non à feu

¹ Intermédiaire : "quiconque crée, moyennant rétribution ou non, les conditions nécessaires à la conclusion d'une convention portant sur la fabrication, la réparation, la modification, l'offre, l'acquisition, la cession ou une autre forme de mise à disposition d'armes à feu ou de pièces de ces armes, ainsi que des chargeurs ou de munitions pour ces armes, quelles qu'en soient l'origine et la destination et qu'elles se retrouvent ou non sur le territoire belge, ou qui conclut de telles conventions lorsque le transport est effectué par un tiers » (art 2, 2° de la loi sur les armes du 8 juin 2006).

3. LOCALISATION DES ACTIVITES

Adresse du ou des lieux où les activités seront exercées (indiquer si d'autres activités faisant l'objet de l'agrément, ont lieu ou devraient avoir lieu dans d'autres provinces) :

.....
.....
.....
.....
.....

4. ANNEXES A JOINDRE

- Un extrait de casier judiciaire établi au plus tard trois mois avant l'envoi de la demande pour le demandeur et chaque administrateur, gérant, commissaire ou préposé à l'administration ou à la gestion.
- Tout document relatif à l'identification du demandeur et de ses activités (statuts de la société, description du musée, description d'autres activités de la société, inventaire de la collection, etc.).
- La preuve de l'inscription éventuelle à la TVA et le n° d'entreprise éventuel.
- Le cas échéant, la preuve de l'immatriculation à l'ONSS, l'INASTI ou caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.
- L'attestation de réussite de l'examen d'aptitude professionnelle prévu par l'arrêté royal du 11 juin 2011 réglant le statut de l'armurier (SAUF si la demande concerne un agrément de transporteur).

5. REDEVANCES

Conformément à l'article 50 de la loi sur les armes, une redevance à payer est fixée comme suit² :

- pour un agrément d'armurier ou d'intermédiaire : un montant de deux fois 300 euros;
- pour un agrément portant uniquement sur la fabrication, le stockage, le commerce ou le courtage de munitions : un montant de deux fois 200 euros;
- s'ils concernent uniquement le bronzage, la gravure ou le garnissage d'armes : un montant de deux fois 150 euros;
- s'ils concernent uniquement le transport d'armes et de munitions : un montant de deux fois 200 euros;

Le premier montant est à payer lors de l'introduction de la demande, l'autre montant lors de la délivrance du certificat d'agrément.

	Fait à , le Signature du demandeur :
--	---

Les données personnelles recueillies via ce formulaire seront conservées sauf mention contraire de votre part. Elles sont enregistrées et éventuellement transmises aux services concernés en charge des matières qui vous concernent. En complétant ce formulaire, vous marquez votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, droit que vous pouvez exercer en adressant une demande par les formulaires disponibles sur notre site : <http://gouverneur.provincedeliege.be>.

² Montants adaptés annuellement à l'indice des prix à la consommation.